

# *Des origines de l'identité nationale : faut-il réécrire l'hymne national français ?*

## Historique

Voir « Premier Livre des Chansons de France » de Roland Sabatier aux Editions Gallimard Jeunesse (collection Découverte Cadet) :

« Le chant national français constitue une exception dans la chanson populaire, car on connaît très exactement le jour ou plutôt la nuit qui lui donna naissance. Le 24 avril 1792, parvint à Strasbourg la nouvelle de la déclaration de la guerre faite par la jeune République Française à l'Autriche. Aussitôt, le maire de la ville, Dietrich, invita à dîner les volontaires qui s'apprêtaient à rejoindre les armées. Parmi ceux-ci se trouvait un capitaine du génie, ami de la maison, Claude-Joseph Rouget de Lisle. Dietrich pressa cet officier qu'il savait poète et musicien, de leur chanter un air patriotique. Le *Chant de guerre de l'armée du Rhin* allait avoir tout de suite un immense succès. Le 27 juin 1792, un certain Mirens le chanta pour la première fois à Marseille. On l'y imprima et on en distribua un exemplaire à chaque volontaire du bataillon marseillais qui partait pour Paris. Et c'est aux accents du chant de Rouget de Lisle que ces volontaires entrèrent dans la capitale le 30 juillet suivant. C'est alors que l'hymne reçut le nom de *Chant des Marseillais* et enfin de *Marseillaise*. »

La Marseillaise était donc d'abord une chanson populaire en l'honneur de la patrie et de ses défenseurs avant de devenir en 1879 seulement, l'hymne national français. Un hymne relativement long qui ne comporte pas moins de sept couplets, dont un réservé aux enfants ! De nos jours, l'hymne est réduit à son premier couplet (par logique du texte ou par volonté de choix, mais dans quel but ?) et au refrain suivant, reproduit ci-après :

### *La Marseillaise*

*Allons enfants de la patrie,  
Le jour de gloire est arrivé.  
Contre nous de la tyrannie,  
L'étendard sanglant est levé (bis)  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats,  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Egorger vos fils, vos compagnes.*

### refrain

*Aux armes, citoyens!  
Formez vos bataillons!  
Marchons, marchons,  
Qu'un sang impur  
Abreuve nos sillons.*

## Analyse du texte

L'analyse doit se faire en ayant tout le temps à l'esprit le contexte historique dans lequel fut créé cet hymne : contexte guerrier où la jeune République française dont accouche difficilement la Révolution doit se mesurer dès sa naissance aux monarchies européennes à nos frontières qui abritent la noblesse exilée laquelle privée de ses avantages par la Révolution a soif de revanche et développe sa différence : la race des sangs bleus par opposition à la race populaire inférieure et sans doute à sang rouge !! Pas étonnant alors que l'étendard sanglant de la tyrannie se lève contre le peuple et que cette tyrannie lui envoie ses féroces soldats, mugissant comme des troupeaux de bovidés sauvages dans les campagnes, pour égorger les femmes et les enfants jusque dans les bras des pères et des frères. Alors, il faut se dresser contre ceux-là même et les combattre jusqu'à la mort, jusqu'à ce que son propre sang que les autres disent impur, coule dans les sillons pour les fertiliser, métaphore symbolique voulue par l'auteur pour désigner la protection de ceux qui vont assurer la continuité de la vie, de l'espèce, de la patrie : les couches populaires. Voilà pourquoi sans doute, la Marseillaise fut un hymne socialiste tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle !

Ce premier couplet de l'hymne présente le décor, sonne la charge en quelque sorte. C'est pourquoi il est extrêmement agressif. Les couplets suivants fournissent toutes les explications à cette mise en marche des bataillons de guerriers défendant la patrie en danger ! Que dire si on sort ce couplet de son contexte ? Et qui plus est si on l'ampute de toute explication ! Car les explications qui suivent le premier couplet n'ont plus grand sens de nos jours : alors en est-on resté au premier couplet parce que le reste n'était guère significatif dans le contexte de notre époque, ou parce que c'était le premier couplet ? Toujours est-il que ce premier couplet, quand bien même peut-il présenter un intérêt historique en tant que référence des trois valeurs démocratiques de base : liberté, égalité, fraternité, il n'en reste pas moins vrai que, sorti de son contexte historique, ce couplet contient en germe tous les maux profonds qui affectent dangereusement notre société en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, et peut les exacerber : comment les jeunes noirs et maghrébins de nos cités urbaines peuvent-ils se construire une identité nationale avec de telles paroles ?. La société française a considérablement évolué depuis la Révolution Française !

Je reprendrai simplement, pour illustrer mon propos, les remarques très judicieuses formulées par le Professeur Théodore Monod qui écrivait dans un numéro de l'Elan, en 1997 :

*« ... que pourrait penser un témoin impartial venant aborder notre planète, d'un pays où l'on contraint d'innocents bambins à s'égosiller pour appeler de leurs vœux l'abreuvement des paisibles champs de leur village par un sang " impur " ?*

*Que conclurait-il d'entendre un sauvage cri de guerre qu'il convient d'écouter tête nue, au garde à vous, comme devant je ne sais quelle monstrueuse idole ? Comment accepterait-il sans rire les protestations d'antiracisme qui tiennent à ce qu'il existe plusieurs sangs, les uns " purs ", les autres " impurs ", ces derniers bons tout au plus à engraisser la terre et qu'il importe de verser avec allégresse ?... »*

Ce texte est aussi reproduit dans la dernière lettre trimestrielle de Citoyens du Monde (4<sup>ème</sup> trimestre 2000). S'il n'y a rien à rajouter à cette analyse si parfaite de celui qui, malheureusement, nous a quittés il y a quelques années, il est je crois de notre devoir de continuer son combat contre toutes les formes d'intolérance : et cet hymne national au pays des droits de l'homme et du citoyen semble bien mal venu, et risque de ne paraître autre chose qu'une " incitation à la haine raciale et à la violence ". Souhaitons que nul citoyen ne soit jamais tenté de saisir la Cour européenne de justice.

### Faut-il réécrire la Marseillaise ?

Dans de telles conditions, faut-il réécrire l'hymne national, plutôt que d'attendre le discrédit de l'Europe à son encounter ? Peut-on espérer l'avènement d'un nouvel hymne national enfin digne d'un pays qui se veut chantre de la démocratie et de la tolérance ? Pas nécessairement : à l'heure où l'Europe économique voit le jour et où l'Europe politique tente de faire bonne figure en proposant un hymne résolument moins sanguinaire, il serait, je crois, malvenu d'inventer un nouvel hymne français ! Alors ?

Alors je propose d'apporter juste quelques légères retouches à la Marseillaise en substituant au premier couplet, le sixième couplet qui fait une apologie de la Liberté. Je me contenterai de remplacer « mâles accents » (cela peut paraître misogyne !) par « rouges accents » (pas de double sens : la Liberté pour le prix du sang !). Et pour éviter l'accusation de racisme en germe dans le refrain, je propose de renforcer cet hymne à la Liberté en remplaçant à la suite de « marchons, marchons » : « qu'un sang impur abreuve nos sillons » par « qu'un pas si pur sème la liberté » ou « qu'un pas si sûr trace nos fiers sillons ». Et cela donne :

#### *La Marseillaise (arrangement)*

*Amour sacré de la patrie  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.  
Liberté, liberté chérie  
Combats avec tes défenseurs (bis).  
Sous nos drapeaux, que la victoire  
Assure à tes rouges (mâles) accents,  
Que tes ennemis expirants,  
Voient ton triomphe et notre gloire !*

#### *refrain*

*Aux armes, citoyens!  
Formez vos bataillons!  
Marchons, marchons,  
Qu'un pas si sûr (sang impur)  
Sème la liberté (Abreuve nos sillons) (alt. Trace nos fiers sillons)*

Michel Baur  
Citoyen du Monde

## Evolution de quelques hymnes nationaux après la seconde guerre mondiale :

### 1. Allemagne

L'hymne national allemand fut écrit par Hoffman Von Fallersleben, en 1841, sur une musique de Haydn. Il fut adopté comme hymne national par l'Allemagne en 1919 sous le titre : « Deutschland über alles » (l'Allemagne au-dessus de tout). Cet hymne qui a été celui de la République de Weimar, est resté l'hymne du régime nazi et la question s'est alors posée de son abandon après la chute de ce régime, en 1945.

C'est ainsi qu'il fut réduit à sa seule troisième strophe, en 1946, sous le titre de Deutschlandlied :

*Union et droit et liberté  
Pour la patrie allemande !  
Visons tous ce but  
Dans la fraternité du cœur et de l'esprit !  
Union et droit et liberté  
Sont un gage de bonheur  
Rayonne dans la splendeur de ce bonheur  
Rayonne, patrie allemande !*

Ainsi, sans renier complètement l'identité originale du peuple allemand représentée en particulier par son hymne, celui-ci a malgré tout dû faire, dès l'après-guerre, l'objet d'une adaptation pour éviter la confusion entre la nouvelle identité allemande et les visées impérialistes du régime nazi contenues en germe dans les paroles du chant et notamment de ses deux premières strophes..

L'Allemagne a donc réussi sa transition identitaire autour de son hymne et même les craintes d'Helmut Kohl lors de son discours de réunification des deux Allemagne devant la Porte de Brandbourg à Berlin le 19 décembre 1989 ne se sont pas réalisées... entendre la foule reprendre Deutschland über alles !!

### 2. Japon

Le Kimigayo qui signifiait « long et prospère règne à l'Empereur » est resté inchangé après la dernière guerre mondiale, renvoyant ainsi aux Japonais des images sinistres. Et de plus en plus de réticences à son égard se sont manifestées dans le pays à tel point qu'il a fallu légiférer, en 1999, pour définir un sens à ce symbole, et dès lors qu'il faisait l'objet d'une Loi, les établissements scolaires lui ont fait une plus large place à tel point que cette année encore, il est obligatoirement présent dans toutes les cérémonies dans les établissements scolaires.

Ceci n'est pas sans provoquer une crise identitaire entre les tenants des symboles anciens représentés notamment par l'hymne national, vestige du passé impérialiste, et ceux, partisans des nouvelles valeurs incarnées par la Constitution comme la démocratie, la paix et les droits de l'homme.

Et la réconciliation pourrait passer par l'adjonction d'une deuxième strophe, selon le journaliste Yoshihumi Wakamiya, Tamigayo « le règne du peuple » ou Wareragayo « notre règne » afin que les deux camps opposés puissent se retrouver, soixante ans après la guerre, autour d'un « nouveau Japon » : la société japonaise comme la situation internationale ayant radicalement changé depuis.

Mais, à l'heure actuelle, quelque part, le Japon, comme la France, a toujours « mal » à son hymne.